



Fiche de commande de repas pour Accompagnants

reception@ehpad-gayette.fr

Nom du service	
Nom du résident	
Nom de l'accompagnant (pour facturation)	
Nombre de repas commandé(s)	
Date du repas	
Repas concerné (à entourer)	MIDI SOIR

Le document est rempli par l'accompagnant selon les modalités du chapitre
"Repas des Visiteurs" du **Règlement de Fonctionnement** :

Vous pouvez inviter les personnes de votre choix au déjeuner ou au dîner,

*Le prix du repas est fixé par le Conseil d'Administration et communiqué aux intéressés chaque année
(annexe au contrat de séjour et affichage dans le hall d'accueil).*

Le repas doit être réglé au plus tard le jour du repas par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Toute annulation à moins d'une semaine fera l'objet d'une facturation.

*Les visiteurs peuvent prendre le repas du midi et du soir dans un des salons de l'unité avec leur aînés, à
condition d'en avertir le service deux semaines à l'avance.*

Le nombre de visiteurs au total par unité, sera de 4 personnes au regard de la capacité d'accueil.

Le menu est consultable sur le site internet de l'établissement.

Cette prestation est un service rendu, le personnel ne peut pas servir comme dans un restaurant,

Le coût du repas pour l'année 2023 est de 9,45€ en semaine et 14,70€ les dimanches et jours fériés

Date :

Signature: